

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MARGENCY

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 22/01/2026

\*Date d'Affichage : 22/01/2026

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 10

\*VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 27 janvier 2026 à 20H30, (2<sup>ème</sup> convocation suite à non obtention du quorum à l'ouverture de la séance du conseil municipal du 22 Janvier 2026 - article L.2121-17 du CGCT) sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINÉAU, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Nadine DAGUENET pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Madame Christel COHENDET pouvoir à Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES

Monsieur Bernard GLENAT, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO, Madame Emilie POUJOL, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Murielle FANOUILLERE,

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 6: AVENANT N° 3 au contrat n°2023/012 Travaux de construction Maison de santé lot 6 avec la société Paris Est Services**

Modification introduite par le présent avenant :

- Porte de garage supplémentaire pour le parking de la maison de santé.

Incidence financière :

La société PARIS EST SERVICE, titulaire du marché du lot 6, nous propose d'effectuer les travaux.

Soit une plus-value d'un montant de 10 979,00 € HT.

Soit une augmentation de marché pour l'avenant 3 de 24,02 %,

Soit une augmentation pour l'ensemble des avenants de 33,96 %

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 61 227,45 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 73 472,94 €

La commission des finances du jeudi 15 janvier a émis un avis favorable à la majorité, à la signature de cet avenant.

Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20260128-DEL627012026-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2026  
Date de réception préfecture : 28/01/2026

Page 1 sur 2

Considérant les articles L.2194-1.2<sup>o</sup> et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3<sup>o</sup> et R.2194-5 du code de la commande publique,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , 6 voix contre** (Mme Isabelle Corneloup, Mme Christel Cohendet, Mr Hervé Bertrand, Mr Dominique Réveillère, Monsieur David Dumeunier, Mr Jean Bernard Lasmarrigues) ; **3 Abstentions** (Mme Claudine Barrié, Mme Monique Mornacco, Mr Claude Collineau), **5 voix pour**,

**N'AUTORISE PAS** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat n°2023/12 (lot N°6) Construction d'une Maison de santé avec la Société Paris Est Services 46 rue François Mitterrand,93170 BAGNOLET

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 28/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A  
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication ou notification.

Le Maire,  
Thierry BRUN



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20260128-DEL627012026-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2026  
Date de réception préfecture : 28/01/2026

Page 2 sur 2